

EMR-LX

HMIS		NFPA	Equipelement de protection individuelle	
Santé	2	2		
Risque d'incendie	1	1		
Réactivité	0	0		

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2004-09-28

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Nom du produit: EMR-LX
MSDS #: 02172_HX
Code du produit: 02172470, 02172480, 02172700, 11614690
Utilisation recommandée: Préparation de précipitants organiques.
Producteur, importateur, fournisseur:
 US Headquarters: Canadian Headquarters: Johnson Diversey México S.A. de C.V.
 JohnsonDiversey, Inc. JohnsonDiversey - Canada, Inc. Av. Henry Ford No. 12
 8310 16th St. 2401 Bristol Circle Fracc. Industrial San Nicolás
 Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Oakville, Ontario L6H 6P1 C.P. 54030 Tlalnepantla, Estado de México
 Phone: 1-888-352-2249 Phone: 1-800-668-3131
 MSDS Internet Address:
 www.johnsondiversey.com

Téléphone en cas d'urgence: 1-800-851-7145 (Prosar); 1-651-917-6133 (Int'l Prosar); 01-800-710-3400 (México)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS
Aperçu des premiers secours

AVERTISSEMENT. PROVOQUE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. Nocif en cas d'ingestion.

Principales voies entree: Yeux. Peau. Inhalation.
Contact avec la peau: Irritation sévère des yeux.
Contact avec les yeux: Irritation sévère des yeux.
Inhalation: Peut irriter le nez, la gorge, et les voies respiratoires.
Ingestion: Peut irriter la bouche, la gorge et l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
Composants Dangereux

Composants	N° CAS	% en poids	DL50 Orale	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Sodium dimethyldithiocarbamate	128-04-1	40 - 50%	1 g/kg (rat)	Non disponible	Non disponible

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux: Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes . Consulter un médecin .
Contact avec la peau: Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes . Consulter un médecin .
Inhalation: En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais . Consulter un médecin .
Ingestion: Faire boire immédiatement une tasse d'eau ou de lait . Consulter un médecin .
Conditions médicales aggravées: Les personnes présentant des difficultés de la cutané préexistantes peut être plus susceptible aux effets irritants .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés: Poudre, eau pulvérisée, mousse, l'anhydride carbonique .
Dangers spécifiques: Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Risques Inhabituels: Aucun à notre connaissance
Méthodes particulières d'intervention: Aucune méthodes spéciale n'est requise

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible..

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles:

Méthodes de nettoyage:

Utiliser un équipement de protection individuel

Eviter que le produit arrive dans les égouts. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas y goûter ni l'avaler . Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation . L'utilisateur doit se laver parfaitement après les manipulations . Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides . Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit . POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT .

Stockage:

Protéger du gel . Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique:

Aucune ventilation particulière requise . Ventilation adéquate du local .

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection des mains:

Gants résistants aux produits chimiques . Comprend . gants en néoprène.

Protection de la peau et du corps:

En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée .

Protection respiratoire:

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Mesures d'hygiène:

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité . Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit . Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements .

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique:

Liquide

Aspect:

liquide

Couleur:

Jaune Vert

Point/intervalle d'ébullition: 215 (°F)100 (°C)

Odeur:

Caractéristique

Point/intervalle de fusion: indéterminé

Densité:

1.18

pH: 11.4

Dilution pH:

8 (@1%)

Densité: Pas d'information disponible

Masse volumique

Pas d'information disponible

Température de décomposition: indéterminé

apparente:

Densité gazeuse:

Pas d'information disponible

Température d'auto-inflammabilité: Pas d'information disponible

Pression de vapeur:

17.5

Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible

Solubilité:

soluble

Solubilité dans d'autres solvants: Pas d'information disponible

Teneur (%) en COV

0

Viscosité: Pas d'information disponible

(composés

organiques volatils):

Point d'éclair:

200 (°F)100 (°C)

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:

Le produit est stable

polymérisation:

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas

Produits de décomposition dangereux:

Aucun raisonnablement prévisible

Matières à éviter:

acides. des oxydants.

Conditions à éviter:

Stable dans des conditions normales.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les composants:

Voir la Section 3

Toxicité chronique:

Inconnu

Effets spécifiques

effets cancérogènes:

Aucun connu

effets mutagènes:

Aucun connu

Toxicité reproductrice:

Aucun connu

Effets sur l'organe-cible:

Aucun connu

Composants Dangereux**12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES****Information environnementales**

En cas d'utilisation adéquate, ce produit ne provoque pas d'effets négatifs sur l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**Déchets de résidus / produits non utilisés:**

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT/TDG:** S'il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****Inventaires internationaux**

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée (ECL), Japon (ENCS), Philippines (PICCS), Chine (IECSC).

Réglementation des É.-U.**Proposition 65 de la Californie:** Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie**LOI DU DROIT DE SAVOIR DE L'ÉTAT**

Composants	N° CAS	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:	ILRTK:	CTRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-	-	-
Sodium dimethyldithiocarbamate	128-04-1	-	-	-	-	-	-

CERCLA / SARA

Composants	N° CAS	% en poids	RQ	Section 302/TPQs	Section 313
Sodium dimethyldithiocarbamate	128-04-1	100			Listed.

CAA HAP/CAA ODS/CWA Priority Pollutants: None**Canada****WHMIS:** D2B Matières toxiques.**16. AUTRES INFORMATIONS****Cause de la révision:**

non applicable

Préparé par:

NAPRAC

Conseils supplémentaires:

Aucune

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-inclus. Les conditions actuelles d'usage et de maintenance sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il pose de toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.